

**MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

**Le 27 août 2014**

Session spéciale du Conseil municipal,  
dûment convoquée par le maire,  
tenue le 27 août 2014, à 19 h 30,  
au bureau municipal, 66 chemin Auckland,  
présidée par monsieur le maire Yann Vallières  
et à laquelle assistent les conseillers  
Marc Bégin, Audrey Turgeon, Julie Pouliot et Pierre Blouin.

,Perry Bell et Lee Brazel sont absents.

Le secrétaire-trésorier, Gaétan Perron est présent.

**1 OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la session à 19:35 heures.

**2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2014-08-25**

Il est proposé par *Pierre Blouin*

que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**3 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a pas d'assistance.

**4 TRAVAUX D'ASPHALTAGE DU CHEMIN AUCKLAND ET DU BOUL.  
FORTIER**

**2014-08-26**

Julie Pouliot déclare son lien de parenté avec le président de Couillard Construction Ltée.

À l'ouverture des soumissions mardi le 26 août 2014 à 11 heures, en présence du maire Yann Vallières, Bibiane Leclerc et Cindy Breton, représentante de Couillard Construction Ltée, Gaétan Perron a lu les soumissions suivantes :

Sintra Inc

424 611,40\$

Construction DJL Inc	375 882,78\$
Couillard Construction Ltée	372 611,46\$

La déclaration de Couillard Construction Ltée contient la mention qu'il a un lien familial avec un employé de la municipalité.

Le directeur municipal, Gaétan Perron, fait la déclaration suivante : Alain Pouliot contremaitre municipal et frère du président de Couillard Construction Ltée n'a pas participé à l'élaboration du devis, n'était pas présent au conseil municipal lors de l'élaboration du projet de réfection des chemins Auckland et Fortier, était en vacances durant la période qui suit la publication de l'appel d'offres et n'a pas participé à l'analyse des soumissions.

Gaétan Perron

Il est proposé par **Marc Bégin**

Et résolu d'accorder le contrat des travaux d'asphaltage du chemin Auckland et du Boul. Fortier au plus bas soumissionnaire conforme soit la firme Couillard Construction Ltée, selon le devis préparé par Christian Tremblay, au prix de 372 611,46\$, *conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt 2014-89 par le Ministre des Affaires municipales.*<sup>1</sup>

ADOPTÉ

## 5 CLÔTURE DE LA SESSION.

### 2014-08-27

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

de clore la présente session à 20:40 heures, l'ordre du jour étant épuisé.

***Je, Yann Vallières, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.***

---

**Yann Vallières, maire**

---

**Gaétan Perron, secrétaire-trésorier**

<sup>1</sup> Résolution expédiée le 2014-09-03